



Rapport sur les mesures prises par UAP Inc. pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement au cours de l'exercice financier 2023

INTRODUCTION

Ce rapport a été produit par UAP Inc. (ou « UAP », « la Compagnie », ou « notre » ou « nous ») conformément à la section 11 (1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« La Loi »). Il regroupe les mesures prises au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 pour prévenir et réduire les risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises, au Canada ou ailleurs, ou de leur importation au Canada par la Compagnie.

Ce rapport est le premier établi par la Compagnie dans le cadre de cette loi. UAP n'est pas assujettie à des exigences de déclaration en vertu de lois sur la chaîne d'approvisionnement dans toutes autres administrations.

1. Présentation de UAP INC.

Origine et Structure

UAP INC., une filiale de Genuine Parts Compagny (« GPC »), est une entreprise canadienne créée en 1926 qui distribue et met en marché des pièces automobiles et des accessoires de remplacement pour les voitures et les véhicules lourds. Nous offrons plusieurs marques répondant à différents besoins précis des consommateurs, des centres d'entretien mécanique et des gestionnaires de flottes de véhicules. Nous sommes fiers de faire partie du plus grand réseau de distribution de pièces pour véhicules au monde.

Notre siège social est situé à Montréal, au Québec, et notre effectif comprend 5228 employés (2023). Nous n'employons pas de personnel à l'étranger.

Maison Mère

Notre maison mère, GPC est située à Atlanta, en Géorgie, aux États-Unis. Dans le cadre de ce rapport, les études et analyses liées au risque de travail forcé et de travail des enfants ont été menées par GPC.

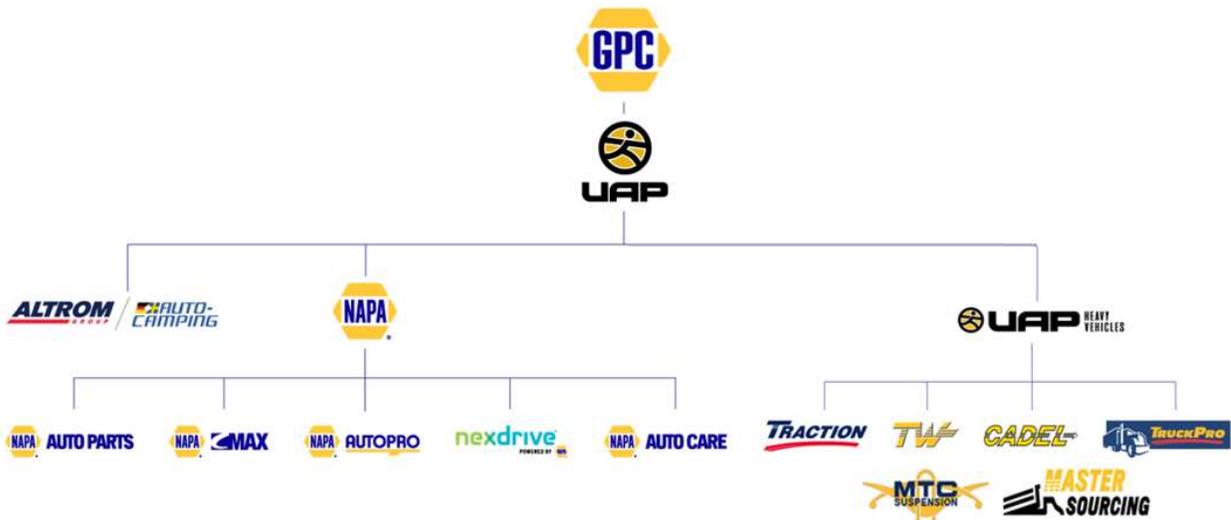
Nos Divisions

Notre marché se divise en deux segments, soit les pièces pour automobiles et les pièces pour véhicules lourds.

Marché	Division	Marques
Marché des pièces pour automobiles	<p>Cette division comprend des magasins corporatifs et associés de pièces automobiles et d'accessoires, des magasins de peinture et de produits de carrosserie, mais aussi des centres de service de réparation et d'entretien mécanique affiliés.</p> <p>Elle comprend également des centres de distribution NAPA et Altrom/Auto Camping.</p>	

<p>Marché des pièces pour véhicules lourds</p>	<p>Cette division comprend des magasins corporatifs et associés Traction, des ateliers de réparation affiliés TruckPro et des centres de distribution TW et Cadel qui fournissent des pièces, des accessoires, des outils et de l'équipement pour véhicules lourds et qui assurent l'approvisionnement en pièces et accessoires spécialisés pour les moteurs diesels et les industries suivantes : transport routier, autobus, compagnies minières, forestières et ferroviaires.</p> <p>Notre usine MTC, située à Chambly, au Québec, fabrique des ressorts à lames et des tiges filetées. Les produits qu'elle crée sont destinés au marché de remplacement et sont vendus par les centres de distribution TW ainsi qu'à des clients directs.</p> <p>Notre filiale Master Sourcing est située dans la région de Montréal et est spécialisée dans la distribution de produits hydrauliques et pneumatiques pour les camions et camions à benne.</p>	
--	---	---

Organigramme des divisions de UAP





2. Activités

Nous avons un vaste réseau de distribution à travers tout le Canada grâce à nos centres de distribution NAPA, TW, Cadel et Altrom/Auto Camping. Ces centres de distribution approvisionnent nos magasins corporatifs et associés Traction et NAPA et les centres de service affiliés TruckPro à travers tout le Canada.

Notre usine MTC fabrique des tiges et des ressorts avec une matière première dont une petite partie est importée. La matière première y est transformée et assemblée en vue de créer un produit fini qui sera vendu aux clients.

Notre filiale Master Sourcing distribue ses produits directement à sa clientèle (petits manufacturiers de caisses de camion, centres de service et réparation, clients finaux) ainsi qu'à nos magasins corporatifs et associés Traction.

3. Notre Chaîne d'Approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs de matières premières, des fournisseurs de pièces pour automobiles et véhicules lourds, ainsi que notre usine et des fournisseurs de services. Les matières premières et les produits que nous importons pour nos divisions proviennent majoritairement de l'Amérique du Nord, de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

4. Évaluation Du Risque Dans La Chaîne d'Approvisionnement

Notre maison mère, GPC, procède à l'évaluation et à l'analyse du risque en ce qui concerne notre chaîne d'approvisionnement. Pour déterminer quelles parties de notre chaîne d'approvisionnement sont considérées être à risque élevé de travail forcé et/ou travail des enfants, nos équipes de la chaîne d'approvisionnement réalisent des activités de cartographie, en utilisant des ressources fréquemment mises à jour provenant d'organismes reconnus internationalement ou gouvernementaux. Après évaluation et analyse, une décision collective est prise concernant le niveau de risque de chaque région.

Pour UAP, le risque de travail forcé et de travail des enfants est principalement lié au fait que nous achetons des produits et des matières premières à des fournisseurs internationaux pouvant se trouver dans des zones considérées comme à risque élevé.

Nous sommes aussi conscients du risque associé aux transporteurs internationaux utilisés dans nos activités. Même si nous pouvons faire appel à des coordonnateurs de transport international, les compagnies de transport maritime utilisées ont un code de conduite traitant des mesures qu'elles mettent en place pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

5. Politiques et Processus de Diligence Raisonnable

GPC and UAP ont adopté des politiques organisationnelles et de gouvernance à travers lesquelles elles communiquent leurs valeurs et attentes. Les politiques de GPC s'appliquent à GPC et toutes les filiales de GPC, incluant UAP. Les politiques de GPC et UAP placent la barre haut pour l'organisation, nos fournisseurs et nos partenaires de vente, et établissent d'une manière claire que nous ne tolérons aucune forme de travail forcé et de travail des enfants. GPC et UAP sont impliquées à constamment faire évoluer et améliorer leur approche. Nous faisons tous les efforts, à travers notre diligence raisonnable et des audits pour suivre la performance de nos fournisseurs, pour éviter que nos activités aient un impact négatif sur les droits humains. Nos politiques en question sont détaillées ci-dessous:

a. Code de Conduite de GPC

Les principes du Code de Conduite de GPC s'appliquent au corps dirigeant et tous les employés de GPC, dans tous les pays, aussi bien aux consultants, agents, fournisseurs, vendeurs, distributeurs, et partenaires d'affaires (" tierces parties"). Nous nous attendons à ce que tous suivent l'esprit et les obligations reliées au Code de Conduite. Le but de ce Code de Conduite est de guider et encourager tous les employés à prendre des décisions éthiques. Il fournit de l'information comme des outils aidant à prendre des décisions, une revue de sujets importants, des exemples d'intégrité au travail et des recommandations afin de savoir comment agir si l'on est témoin ou expérimente une mauvaise situation ou un manquement.

Ce Code de Conduite inclut une section sur les violations des droits humains dont le travail forcé et le travail illégal des enfants. Il contient également une section sur la ligne d'assistance anonyme de GPC pour les lancements d'alerte concernant des violations du Code de Conduite.

b. Politique et Normes de Responsabilité Sociale

L'approche de GPC est de comprendre comment ses activités et celles de ses partenaires d'affaires pourraient avoir un impact négatif ou positif sur ses parties prenantes (clients, employés, fournisseurs, personnes impliquées dans la chaîne d'approvisionnement, communautés locales, et la société dans son entièreté).

La Politique et Normes de Responsabilité Sociale est un document qui met en lumière les normes élevées et les attentes de GPC. Elle fournit une déclaration claire des attentes et exigences de GPC concernant l'évaluation de ses fournisseurs, ses attentes concernant les fournisseurs ainsi que les conséquences en cas de non-conformité. Elle requiert que les fournisseurs soient conformes avec certaines normes sociales reliées entre autres au travail forcé/travail pénitentiaire, travail des enfants et la conformité à la loi.

c. Politique des Droits de la Personne

GPC est engagée à respecter les droits humains et les principes fondamentaux des droits humains comme définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. La Politique des Droits de la Personne de GPC définit l'engagement de GPC à supprimer les abus des droits humains à tous les niveaux de son organisation.

GPC ne tolère et ne tolérera aucun travail des enfants, travail forcé ou trafic d'êtres humains et n'acquiert pas de pièces ou des services, ou ne maintient pas de relations avec des entreprises qui y sont impliquées. Sa Politique des Droits de la Personne s'aligne sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et GPC attend que ses fournisseurs, partenaires et filiales respectent ces droits. La sélection de fournisseurs partageant les mêmes valeurs est donc primordiale.

À travers la Politique des Droits de la Personne, GPC prend des mesures claires pour s'assurer que ses fournisseurs, vendeurs et fournisseurs de service sont conformes avec toutes les lois applicables et avec les normes de GPC liées aux droits humains et à l'égalité. Quand la loi nationale et les normes de droits humains internationaux diffèrent, GPC suit la norme la plus élevée.

d. Code de Conduite du Fournisseur

GPC accorde une grande importance à l'excellence, à l'éthique et à une conduite responsable dans ses activités et demande que ses fournisseurs adhèrent au Code de Conduite du Fournisseur. En y adhérant, le fournisseur s'engage à se conformer aux dispositions énoncées, dont deux traitent de l'opposition ferme au travail forcé et au travail des enfants. Le Code de Conduite du Fournisseur implique aussi que les sous-traitants des fournisseurs y adhèrent également.

e. Recherche et Sélection de Fournisseurs

Nous nous attendons à ce que chaque partie avec laquelle nous travaillons adhère à des principes d'affaires et des valeurs similaires aux nôtres et soient conformes avec toutes les lois applicables et règles. Avant de s'engager avec des fournisseurs, nous prenons des dispositions pour évaluer de manière appropriée la relation commerciale et diminuer les risques associés en exerçant une diligence raisonnable basée sur le risque, et des vérifications. En plus de la cartographie des risques, nos équipes expérimentées utilisent des ressources gouvernementales pour obtenir de l'information pertinente sur des fournisseurs potentiels.

Après avoir collecté ces renseignements et avant de décider d'établir une relation commerciale, GPC soumet à un processus d'audit complet les fournisseurs potentiels directs internationaux se trouvant en zone à risque élevé de travail forcé et de travail des enfants.

Le processus d'audit comprend un audit de la qualité complet et un audit social pour évaluer la conformité des fournisseurs à la Politique et Normes de Responsabilité Sociale de GPC. Il peut inclure des visites sur site conduites par le personnel de GPC.

- Audit de la qualité

L'audit de la qualité assure que les fournisseurs adhèrent à nos normes strictes de qualité.

- Audit social

L'audit social est réalisé par des agences d'audit externes reconnues et est basé sur la norme de certification sociale SA8000®. La norme SA 8000® est la norme de certification internationale pour les usines et entreprises à travers le monde. Elle permet aux organisations de prouver leur implication dans le développement, le maintien et l'adoption de pratiques de traitement équitable des travailleurs. Cette norme indépendante est considérée comme la plus universellement acceptée en milieu de travail.

En plus d'établir des normes de travail dans le monde entier, la norme SA8000® inclue également les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Un rapport complet de l'audit est fourni par la compagnie auditrice au fournisseur et à GPC, incluant un plan d'action correctif recommandé si besoin. Un audit de suivi est réalisé pour confirmer que les mesures correctives ont été prises par le fournisseur, en identifiant une remédiation pour quelconque travailleur impacté par les pratiques du fournisseur, si le cas se présente.

f. Évaluation de l'Efficacité de la Prévention et de la Réduction des Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants Dans Nos Activités et Notre Chaîne d'Approvisionnement

Le processus d'audit de GPC est en vigueur et est mis à jour régulièrement pour assurer que nos fournisseurs répondent à nos hauts standards en matière de droits sociaux et humains tels que définis par nos politiques décrites précédemment. Nous sommes aussi dévoués à continuellement identifier, évaluer, prévenir, réduire et remédier aux impacts sur les droits humains associés avec notre organisation.

Pour évaluer notre efficacité à prévenir le travail forcé ou le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, nous faisons affaire avec des organisations de certification externes de renommée mondiale pour réaliser des audits de suivi des pratiques de nos fournisseurs. L'équipe de GPC peut aussi réaliser des visites sur site de ses fournisseurs.

Ces vérifications se font régulièrement et les fournisseurs sont informés des résultats. Si un fournisseur doit prendre des mesures correctives, nous nous attendons à ce qu'il le fasse dans les meilleurs délais. Si un fournisseur n'est pas conforme à nos politiques ou refuse de prendre des mesures correctives pour s'y conformer, nous nous réservons le droit de mettre fin à la relation commerciale.

En 2023, GPC a publié un rapport sur ses engagements en matière de pérennité de l'entreprise, notamment les actions menées dans le cadre de l'initiative ESG (environnement, société et gouvernance). Il est disponible sur son site Web à l'adresse <https://www.genpt.com/sustainability>.

g. Politiques et Processus de Diligence Raisonnable des Entités Sous Contrôle

Pour notre filiale Master Sourcing, une vérification sur site par le personnel de GPC a été réalisée durant notre exercice financier 2023 pour son fournisseur situé dans une zone géographique à risque élevé de travail forcé et de travail des enfants.

6. Mesures de Remédiation et Formation des Employés

a. Mesures Prises pour Remédier au Travail Forcé et au Travail des Enfants

Au cours de l'exercice financier 2023, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier à l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants, ou des mesures pour remédier à des actions qui seraient à l'origine de la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables.

b. Formation Des Employés

Lors de l'embauche, tous les employés de UAP, quel que soit leur niveau hiérarchique, doivent obligatoirement suivre une série de formations qui incluent le Code de Conduite de GPC.

Les employés reçoivent une attestation prouvant qu'ils ont lu en entier le Code de conduite et qu'ils ont aussi compris les responsabilités qui leur incombent. Une mise à jour est effectuée tous les deux ans et les employés doivent suivre la formation à nouveau.

Ceci montre l'importance pour GPC et UAP de promouvoir et de transmettre des valeurs humaines à leur personnel dès l'embauche et tout au long de leur carrière.

c. Consultation d'Avocats

Dans un souci de comprendre au mieux les problèmes liés au travail forcé et au travail des enfants et d'assurer une conformité légale au regard de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, nos équipes ont également eu des entretiens avec des cabinets d'avocats, au besoin.

BILAN

UAP et GPC nous soucions de l'impact de nos pratiques et de la responsabilité sociale que nous avons. Nous nous opposons fermement au travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à toute action allant à l'encontre des droits de la personne. Notre diligence raisonnable, les politiques et les normes que nous avons établies sont la preuve de notre engagement.

Dans ce sens, nous évaluons et améliorons continuellement nos formations et politiques, et évaluons l'efficacité de nos actions, de manière appropriée, pour continuer nos efforts dans la prévention et la réduction du risque du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.



APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le corps dirigeant d'UAP Inc., en application de l'alinéa 11(4)(a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Je fais la déclaration ci-dessus en ma qualité de membre du corps dirigeant de UAP, pour et au nom du corps dirigeant.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Masse", is written above a horizontal line.

Nom complet : Alain Masse

Titre : Président

Date : 17 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier UAP Inc.